

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### MIV Global Medtech Fund

ISIN: LU0329630130, catégorie de parts: P2, monnaie: EUR

un compartiment de Variopartner SICAV

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

### Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment à gestion active vise à dégager la croissance du capital la plus forte possible. Il relève de l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur financier.

- Le compartiment investit au moins deux tiers de son actif dans des actions et des instruments assimilés aux actions. Il peut également détenir des liquidités à hauteur de 20% de son actif net.
- Type d'approche:** Le compartiment investit dans des titres de sociétés cotées opérant principalement dans le domaine de la technique médicale (recherche, développement, fabrication et distribution). L'analyse et les placements du compartiment sont effectués à l'échelle mondiale. Le Compartiment promeut les aspects environnementaux et sociaux en appliquant des approches d'intégration et d'exclusion à l'investissement dans des sociétés de technologie médicale assorties de profils ESG (environnemental, social et de gouvernance) solides selon l'analyse du Gestionnaire d'investissements. Les entreprises doivent avoir un profil ESG minimum basé sur le cadre ESG du Gestionnaire d'investissements. La mise en œuvre des critères de sélection de la durabilité conduit à l'exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement initial, lequel se compose de toutes les

entreprises de technologie médicale à travers le monde. **Seuil:** les critères de sélection basés sur la durabilité s'appliquent à au moins 95% des titres du Compartiment. Le Compartiment investit dans des participations directes afin de répondre aux critères environnementaux ou sociaux promus. **Principales limites méthodologiques:** incohérence potentielle, inexactitude ou indisponibilité des données ESG fournies par des prestataires externes. **De plus amples détails à ce sujet sont disponibles dans le prospectus.**

- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture.
- Le compartiment peut utiliser des contrats à terme sur devises ou des instruments dérivés à des fins de couverture des risques de change.
- La monnaie de cette catégorie N'EST PAS couverte contre la monnaie principale du compartiment. L'investisseur supporte de ce fait pleinement le risque de change.
- Le compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Le gestionnaire dispose d'une liberté totale dans le cadre des limites de placement prédéfinies.
- Les revenus ne sont pas distribués mais réinvestis.
- L'achat et la vente de titres s'accompagnent de frais de transaction payables en sus des frais indiqués.
- Rachat d'actions: quotidiennement lorsque les banques sont ouvertes au Luxembourg (cf. prospectus pour détails et exceptions).

### Profil de risque et de rendement



|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur ci-dessus ne mesure pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.

- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer fortement en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du futur profil de risque du compartiment.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le classement d'une catégorie de parts du compartiment dans une catégorie de risque peut ne pas représenter tous les risques en raison du modèle de calcul utilisé. Cela concerne par exemple les risques liés

à des événements de marché exceptionnels, des erreurs opérationnelles ou encore des événements juridiques et politiques. Une présentation détaillée des risques est fournie au chapitre «Notice regarding general risks» de la partie générale (General Part) et au chapitre «Risk profile» de la partie spéciale (Special Part) du prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:

- Étant donné que le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres de participation d'entreprises opérant essentiellement dans le domaine de la technique médicale, il est exposé aux spécificités de ce segment du secteur de la santé.
- Les produits dérivés s'accompagnent souvent de risques d'évaluation et opérationnels et d'un effet de levier, lequel amplifie les gains, mais aussi les pertes. Les produits dérivés de gré à gré encourent les risques de contrepartie correspondants.
- Le compartiment intègre aussi des critères de durabilité dans son processus d'investissement. La performance du compartiment peut par conséquent être supérieure ou inférieure à celle d'un portefeuille géré de façon traditionnelle.
- Cette catégorie est libellée dans une monnaie autre que celle du compartiment. L'investisseur est donc pleinement exposé au risque de change lorsqu'il investit dans le compartiment.

## Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                                                                                                                |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                                                                                                                                 | 5.00% |
| <b>Frais de sortie</b>                                                                                                                                                                | 0.00% |
| <b>Commission de conversion</b>                                                                                                                                                       | 1.50% |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. |       |
| Frais prélevés par le fonds sur une année                                                                                                                                             |       |
| <b>Frais courants</b>                                                                                                                                                                 | 1.55% |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances                                                                                                                              |       |
| <b>Commission de performance</b>                                                                                                                                                      |       |
| Aucune                                                                                                                                                                                |       |

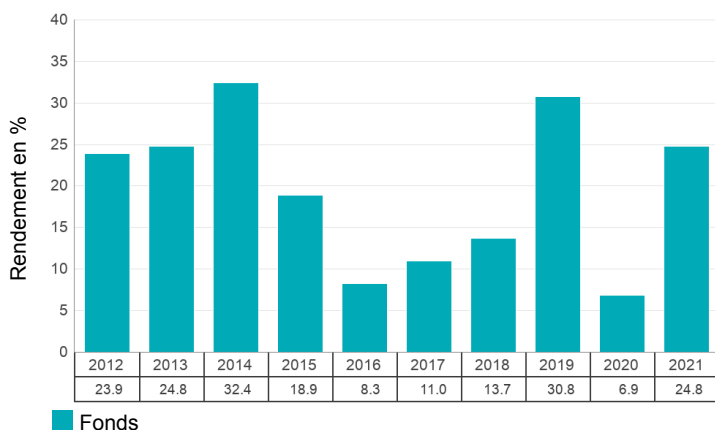
Les frais ponctuels indiqués sont des valeurs maximales. Ils peuvent, selon le cas, être inférieurs – veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le chiffre communiqué concernant les frais courants se fonde sur les douze derniers mois, au 30 juin 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

- Les coûts des opérations du fonds, à l'exception de ceux que le fonds paye à l'achat ou à la vente de parts d'autres placements collectifs de capitaux.

D'autres informations sur les frais sont fournies aux chapitres «Fees and expenses» de la partie générale (General Part) et de la partie spéciale (Special Part) du prospectus, disponible sous [www.mivglobalmedtech.ch](http://www.mivglobalmedtech.ch).

## Performances passées



Le graphique présente la performance passée sur la base d'années civiles entières. Les frais ponctuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- La performance de la catégorie de parts a été calculée en tenant compte des frais courants, mais pas des frais ponctuels.
- Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2010. Le compartiment a été lancé en 2008.
- Le compartiment utilise le MSCI World Healthcare Equipment & Supplies uniquement aux fins de comparaison de la performance. L'indice de référence n'est pas compatible avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.
- La performance passée du fonds est indiquée dans la monnaie de la catégorie de parts (EUR).

## Informations pratiques

- La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
- Le prospectus, les derniers rapports semestriel et annuel, les prix des parts ainsi que d'autres informations pratiques sur le fonds sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais sous [www.mivglobalmedtech.ch](http://www.mivglobalmedtech.ch).
- Pour obtenir ces informations, vous pouvez également vous adresser à Vontobel Asset Management S.A., 18, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.
- Des informations concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description du calcul de la rémunération et des avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sous [www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf](http://www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf) et peuvent être obtenues gratuitement en version papier sur simple demande.
- Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Chaque détenteur de parts peut demander la conversion de tout ou partie de ses parts conformément aux dispositions précisées dans le prospectus.
- La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.